

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 27 JUIN 2017 • PARIS



LES HOLDINGS

ET EN PRATIQUE, COMMENT CELA SE PASSE ?





Boris MASSOUTIER

Responsable de Conférences et Formations
Département Fiscalité et Gestion de Patrimoine

Alors que **la définition de la holding animatrice** paraît acquise à la lecture de la riche jurisprudence à ce sujet, **l'administration fiscale ne cesse de la remettre en cause.**

En l'absence d'une définition légale, les zones d'ombre demeurent. Mais la holding constitue un excellent outil juridique et fiscal de grande importance **pour la structuration des groupes.** Il est donc indispensable d'instaurer **les bonnes pratiques et les bons réflexes** au sein de votre holding **pour bénéficier de nombreux régimes de faveur et des différents leviers fiscaux.**

Grâce à cette 21^{ème} édition de notre rendez-vous exceptionnel, EFE vous invite **en compagnie d'experts de la matière à échanger ensemble** et à faire le point sur toutes les questions d'actualité relatives aux holdings dans votre contexte opérationnel.

POUR QUI ?

- Directeurs fiscaux
- Fiscalistes
- Avocats fiscaliste
- Experts-comptables
- Ingénieurs patrimoniaux
- Banquiers privés
- Family Officers
- Chefs d'entreprise

POURQUOI ?

- Mettre en place une holding et sécuriser son rôle d'animatrice auprès des filiales
- Bénéficier des avantages d'une holding en tirant profit des effets de levier juridiques, financiers et fiscaux
- Mesurer l'opportunité de choisir une holding, société interposée, pour s'assurer a minima du bénéfice des régimes de faveur

COMMENT ?

- Des exposés techniques et pratiques assurés par des orateurs de haut niveau
- Débat questions / réponses à l'issue de chaque intervention
- Remise aux participants d'un outil de travail permanent sous la forme d'une documentation détaillée reprenant les supports écrits des interventions et les textes de référence

LES ACQUIS

- Savoir intégrer une réelle holding animatrice au sein de votre stratégie groupe
- Optimiser au mieux tout en maîtrisant les risques de vos actifs via une holding
- Appliquer les nouveaux critères qualifiant les holdings animatrices pour prévenir toute requalification



LES HOLDINGS : ET EN PRATIQUE, COMMENT CELA SE PASSE ?

8h45 Accueil des participants

COMMENT REVENDIQUER ET DÉMONTRER L'ANIMATION DES FILIALES ?

9h00

Quelle définition pratique de la société holding animatrice ?

- À quelle définition se « fier » et quelle sécurité juridique autour de cette notion ?
- Que faire des nouveaux critères « non écrits » de l'administration fiscale ?
- Quelles ramifications entre cette notion patrimoniale et l'activation d'une holding pour les besoins des autres impôts (IS / TVA / taxe sur les salaires...) ?
- Comment s'entend la notion de contrôle ?
- Quelles filiales sont concernées ? Toutes les filiales ? Les filiales immobilières ?
- Quel rôle de la holding dans les choix politiques de ses filiales ?
 - Quelle rédaction de la convention d'animation ?
- Pourquoi les prestations de services intra-groupes ne caractérisent-elles pas une holding animatrice ? Quels risques de confusion avec les mandats sociaux ?

Julien MONSENEGO

Avocat Associé

GOWLING WLG

10h30 Café-Networking

UNE STRUCTURATION VIA UNE HOLDING : UNE VALEUR SÛRE ?

10h45

Quels leviers fiscaux à la structuration d'un groupe via une holding ?

- Création de la holding « par le haut » vs « par le bas » : quelles conséquences pour quels avantages ?
- Quels intérêts de structurer son groupe via une holding ?
- Combien de niveaux d'interposition prévoir ?
- Le financement par LBO : l'obligation d'emprunter via la holding

Nicolas MESSAGE

Avocat Associé

FTPA

11h45

Quelles contraintes à la structuration d'un groupe via une holding ?

- Comment déterminer la rémunération des dirigeants ?
 - Quelles contraintes au regard de l'ISF ?
 - Quels dangers face à la taxe sur les salaires ?
 - Combinaison avec les management fees : comment fixer leurs montants ?

- Quels risques de requalification en abus de droit ?
- Quels impacts sur le droit au régime des « jeunes PME » ?
- Holdings étrangères : quels risques d'établissements stables ?

Jean-Charles BENOIS

Counsel

CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

13h00 Déjeuner

14h30

Le bénéficiaire primaire du régime mère-fille et ses contraintes

- Comment apprécier la notion de groupe ? En cas de filiale unique ?
- Titre de participation vs titre de placement : l'importance de la qualification
- La clause anti-abus dans les holdings : une boîte de Pandore
- Quelles procédures fiscale et pénale sont mises en œuvre pour démontrer le défaut de substance d'une holding ?

Alexandre ROCCHI

Avocat Associé

ARSENE TAXAND

15h45 Café-Networking

LE JEU EN VAUT-IL LA CHANDELLE ?

16h00

Remise en cause de la qualification de holding animatrice de groupe : quelle solution intermédiaire choisir pour garder le bénéficiaire des régimes de faveur ?

- ISF : l'exonération au titre des biens professionnels
 - Faut-il privilégier une société interposée de 1^{er} niveau ?
 - Quel impact de la détention par les sous-filiales de biens non professionnels ?
- Les pactes Dutreil : transmission et ISF
 - Est-il préférable d'appliquer le pacte sur une holding animatrice ou d'utiliser la notion de société interposée ?
 - Les critères de la prépondérance sont-ils applicables aux holdings animatrices ?
- La holding patrimoniale, une vraie solution de repli ?

Jean-François DESBUQUOIS

Directeur associé

Directeur adjoint du département Droit du patrimoine

FIDAL

17h30 Clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier

Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1 jour : 995€

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

MARDI 27 JUIN 2017 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation " **Les holdings** " (code 13774)
le mardi 27 juin 2017

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts -
L'actualité en fiscalité »

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle
habilité à délivrer une Attestation
Descriptive de Formation



* Indispensable pour vous adresser votre convocation